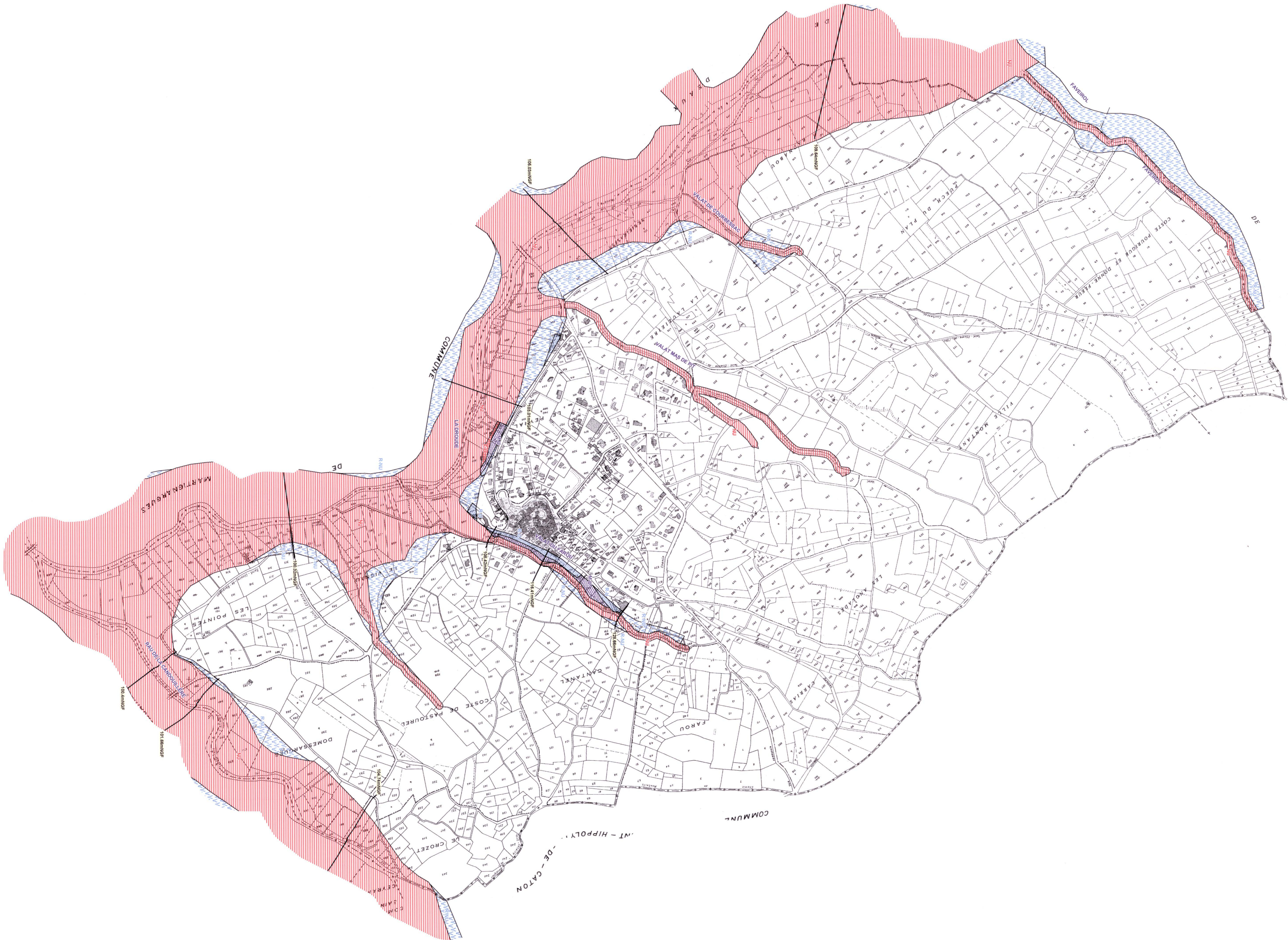




Vu pour être annexé
à l'arrêté préfectoral
en date du 03 JUIL. 2009

Préfet

Domique BELLION

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION DU GARDON AMONT

Zonage réglementaire

Commune de Saint-Etienne-de-l'Olm

Dossier approuvé

LEGENDE

- F-Ucl : zone de centre urbain inondable par un aléa fort
- F-UJ : zone urbanisée inondable par un aléa fort
- NU : zone non urbanisée inondable par un aléa indifférencié
- M-UJ : zone urbanisée inondable par un aléa modéré
- R-UJ : zone urbanisée inondable par un aléa résiduel ou indéterminé
- R-UU : zone non urbanisée inondable par un aléa résiduel ou indéterminé